



J. Safra Sarasin

J. Safra Sarasin Fondation de libre passage J. Safra Sarasin Fondation du pilier 3a

Taux d'intérêt des comptes de prévoyance actuels

Rémunération de la fondation de libre passage J. Safra Sarasin Fondation de libre passage
est à partir du 1^{er} Mars 2023 0.30% p.a.

Rémunération de la fondation J. Safra Sarasin Fondation du pilier 3a est à partir du
1^{er} septembre 2023 0.80% p.a.

Montants maximums de la déduction fiscale des contributions de la J. Safra Sarasin Fondation
pilier 3a pour 2024:

- | | |
|--|---|
| a) pour les salariés affiliés à une institution
de prévoyance du 2 ^{ème} pilier: | CHF 7'056.-- |
| b) pour les salariés non affiliés à une
institution de prévoyance du 2 ^{ème} pilier: | 20% du revenu net, mais au
maximum CHF 35'280.-- |

Avez-vous des questions concernant le 2^{ème} ou 3^{ème} pilier?
Vos interlocuteurs vous répondent volontiers :

Anna Rita Peroncini	058 317 49 48
Rosa Maria Minerba	058 317 41 64
Sandra Zugno	058 317 45 98

Andreas Frieden
Gérant de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a et de la J. Safra Sarasin Fondation de libre passage

Bâle, le 1er janvier 2024
pean/4948